



SÉANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 20 septembre 2010, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Madame la conseillère Thérèse Gatien
 Madame la conseillère Anne Scott
 Monsieur le conseiller Vincent Chatel
 Monsieur le conseiller Normand Dyotte
 Monsieur le conseiller Charles-André Fortier

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s : Monsieur David C. Johnstone, directeur général par intérim
 Madame Carole Lemaire, greffière
 Madame Sylvie Landry, trésorière, Service des finances et de
 l'informatique

Est absent : Monsieur le conseiller Kevin Vocino

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

10-09-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté, avec l'ajout au point 33 « divers » du sujet suivant :

33) Aide financière – Communauté chrétienne Saint-Marc de Candiac, paroisse « La Nativité de la Sainte-Vierge » – célébration des anniversaires de mariage

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption – procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2010
3. Détermination – heures d'ouverture des parcs

4. Autorisation signature – entente et reconnaissance de dette relative au recouvrement de taxes
5. Autorisation signature – cession à la Ville de Candiac – lots 3 574 435, 3 738 935 et 3 738 936
6. Mandat notaire – servitude – Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSGS)
7. Autorisation signature – vente de terrains – projet de développement de condos industriels
8. Approbation – comptes à payer – août 2010, 2^e partie
9. Approbation – dépenses incompressibles – août 2010, 2^e partie
10. Assurance collective – renouvellement 2010-2011
11. Dépôt – rapport sur les indicateurs de gestion pour l’année 2009
12. Octroi de contrat – construction d'une passerelle multifonction au-dessus de l'autoroute 15 reliant les parcs Haendel et de Cherbourg à Candiac – appel d’offres 1037-ST
13. Octroi de contrat – fourniture et plantation d’arbres, automne 2010 – appel d’offres 1038-TP
14. Mandat laboratoire – ingénierie des matériaux – réfection de l’avenue d’Anjou
15. Mandat laboratoire – ingénierie des matériaux – travaux de réfection de chaussée sur la place Jason
16. Mandat ingénieurs-conseils – surveillance des travaux – ouvrages de traverse du fossé de Candiac
17. Ratification d’entente – Hydro-Québec – implantation d’un réseau souterrain pour la distribution d’électricité – développement résidentiel « Les Provençales »
18. Octroi de contrat – achat décorations de Noël
19. Octroi de contrat – achat décorations de Noël
20. Nomination col bleu régulier – homme à tout faire, Services techniques, division Travaux publics
21. Nomination col bleu régulier – employé réseau, Services techniques, division Travaux publics
22. Approbation – plan d'implantation et d'intégration architecturale – CCU du 7 septembre 2010
23. Embauche employés auxiliaires – surveillant d’activités, Service des loisirs
24. Embauche employés auxiliaires – préposé au patinage libre, Service des loisirs
25. Embauche – professeurs et animateurs, Service des loisirs
26. Embauche cols blancs étudiants – préposé à la bibliothèque, Service des loisirs, division Bibliothèque
27. Embauche col blanc étudiant – préposé à la bibliothèque, Service des loisirs, division Bibliothèque
28. Avis de motion – règlement 1253 décrétant un emprunt de 910 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le développement résidentiel « Les Provençales »

29. Avis de motion – règlement 1255 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone H05-565 pour créer les nouvelles zones H05-566, H05-567 et H05-568 et ajouter une grille des usages et normes applicable à chacune des nouvelles zones
30. Dépôt – procès-verbal des procédures d’enregistrement tenues le 30 août 2010 – règlement 1161 décrétant un emprunt de 1 500 000 \$ pour l’exécution des travaux requis pour le prolongement de l’avenue Liberté, phase III
31. Dépôt – procès-verbal des procédures d’enregistrement tenues le 13 septembre 2010 – règlement 1248 décrétant un emprunt de 1 220 000 \$ pour l’exécution des travaux de réfection de l’avenue d’Anjou et la réfection de chaussée de place Jason
32. Emprunt temporaire – règlement 1247 décrétant un emprunt de 2 475 000 \$ pour l’exécution des travaux de construction du prolongement des infrastructures municipales de la rue de Douvaine
33. Divers
34. Parole au public
35. Levée de la séance

**10-09-02 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 30 AOÛT 2010**

CONSIDÉRANT QU’une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2010 a été remise à chaque membre du conseil à l’intérieur du délai prévu à l’article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d’en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2010.

10-09-03 DÉTERMINATION – HEURES D’OUVERTURE DES PARCS

CONSIDÉRANT QUE l’article 9.1.1 du règlement 1010-01-10 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre prévoit que le conseil doit établir les heures d’ouverture des parcs par résolution;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac décrète les heures d'ouverture et de fermeture des parcs selon ce qui suit :

Nom du parc :	Heures d'ouverture et de fermeture :
parc Champlain	de 7 h à 23 h
parc de Cherbourg	de 7 h à 23 h
parc de Deauville	de 7 h à 23 h
parc Fernand-Seguin	de 7 h à 23 h
parc Haendel	de 7 h à 23 h
parc Jason	de 7 h à 23 h
parc de Jasper	de 7 h à 23 h
parc Mermoz	de 7 h à 23 h
parc Montcalm	de 7 h à 23 h
parc de Picardie	de 7 h à 23 h
parc de la Promenade	de 7 h à 23 h
parc Roméo-V.-Patenaude	de 7 h à 23 h
parc Saint-François-Xavier	de 7 h à 23 h
parc de Sardaigne	de 7 h à 23 h

10-09-04 AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE ET RECONNAISSANCE DE DETTE RELATIVE AU RECOUVREMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Uman Pharma inc. a fait l'acquisition de l'usine Bristol-Myers Squibb (BMS) le 1^{er} mai 2008;

CONSIDÉRANT QUE ladite compagnie a traversé une très difficile crise financière au cours des douze derniers mois;

CONSIDÉRANT QU'elle a toutefois été en mesure de signer plusieurs partenariats internationaux d'envergure qui sont des plus prometteurs pour l'avenir de l'usine;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire aider la compagnie à traverser cette période difficile en acceptant de prendre un arrangement pour le paiement des arrérages de taxes dues;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte les termes de l'entente à intervenir avec la compagnie Uman Pharma inc. relativement au recouvrement des taxes dues;

QUE le maire, monsieur André J. Côté ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

**10-09-05 AUTORISATION SIGNATURE – CESSION À LA VILLE DE CANDIAC –
LOTS 3 574 435, 3 738 935 ET 3 738 936**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la cession, par Développements urbains Candiac inc. à la Ville de Candiac, des lots 3 574 435, 3 738 935 et 3 738 936;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à la cession par Développements urbains Candiac inc. ou tout autre propriétaire à la Ville de Candiac, des lots trois millions cinq cent soixante-quatorze mille quatre cent trente-cinq (3 574 435), trois millions sept cent trente-huit mille neuf cent trente-cinq (3 738 935) et trois millions sept cent trente-huit mille neuf cent trente-six (3 738 936) du cadastre du Québec, circonscription foncière de La Prairie;

QUE tous les frais et honoraires inhérents à cette transaction soient assumés par Développement urbains Candiac inc.

**10-09-06 MANDAT NOTAIRE – SERVITUDE – COMMISSION SCOLAIRE DES
GRANDES-SEIGNEURIES (CSGS)**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSGS) concernant une servitude à être consentie à la Ville de Candiac afin de permettre la construction d'un trottoir;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate maître Michel Rivard pour procéder à la rédaction et à l'inscription de l'acte requis à l'établissement d'une servitude réelle, perpétuelle et irrévocable d'une largeur de 1,5 mètres, sur l'immeuble portant le numéro de lot quatre millions cinq cent quarante et un mille neuf cents (4 541 900) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, tel qu'il sera montré sur le plan à être préparé par monsieur Marcel Roy, arpenteur-géomètre. Ladite servitude devant être établie en faveur de la Ville de Candiac afin de pourvoir à la construction et à l'entretien d'un trottoir;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante-greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à cette fin;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels relatifs au présent mandat soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-140-00-419.

10-09-07 AUTORISATION SIGNATURE – VENTE DE TERRAINS – PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE CONDOS INDUSTRIELS

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu avec Construction Roussillon inc. relativement à la construction de condos industriels;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise la vente à la compagnie Construction Roussillon inc. de deux terrains vacants connus et désignés comme suit :

- lot trois millions cinq cent trente-sept mille quatre cent quarante-sept (3 537 447) au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, ayant une superficie de 32 956,3 mètres carrés;
- lot quatre millions deux cent dix-huit mille neuf cent trente-sept (4 218 937) au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, ayant une superficie de 9 653,1 mètres carrés;

QUE cette vente soit faite pour le prix de 430 925,22 \$, représentant 10,11 \$ le mètre carré;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante-greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à cette fin.

10-09-08 APPROBATION – COMPTES À PAYER – AOÛT 2010, 2^E PARTIE

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service des finances et de l'informatique de la Ville concernant la liste des comptes à payer pour la seconde partie du mois d'août 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la deuxième partie de la liste des comptes à payer du mois d'août 2010, remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes pour le mois d'août 2010, à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 330 958,18 \$ et à même

les disponibilités des activités d'investissement pour une somme de 689 058,84 \$, le tout pour un total de 1 020 017,02 \$.

**10-09-09 APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – AOÛT 2010,
2^E PARTIE**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la deuxième partie de la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois d'août 2010, 2^e partie, représentant une somme de 266 907,18 \$.

10-09-10 ASSURANCE COLLECTIVE – RENOUVELLEMENT 2010-2011

CONSIDÉRANT QUE le Groupe financier AGA inc. a déposé son rapport concernant les conditions financières pour le renouvellement du régime d'assurance collective de la Ville de Candiac;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ groupe financier), pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011, sont justifiées;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel avec l'assureur en est à sa deuxième année, pour une durée maximale de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Candiac et qu'ils jugent opportuns de les accepter;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ-Vie concernant l'assurance collective des employés de la Ville de Candiac pour la période

du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011 pour un montant approximatif de 208 885,93 \$, toutes taxes incluses;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Richard Paquin du Groupe financier AGA inc.;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire concerné.

10-09-11 DÉPÔT – RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION POUR L'ANNÉE 2009

Les membres du conseil prennent acte du dépôt par la trésorière du rapport sur les indicateurs de gestion pour l'année 2009.

10-09-12 OCTROI DE CONTRAT – CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE MULTIFONCTION AU-DESSUS DE L'AUTOROUTE 15 RELIANT LES PARCS HAENDEL ET DE CHERBOURG À CANDIAC – APPEL D'OFFRES 1037-ST

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la construction d'une passerelle multifonction au-dessus de l'autoroute 15 reliant les parcs Haendel et de Cherbourg à Candiac, appel d'offres 1037-ST;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres *Sé@o*;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 24 août 2010, trois entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à l'entreprise « Opron construction inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction d'une passerelle multifonction au-dessus de l'autoroute 15 reliant les parcs Haendel et de Cherbourg à Candiac, pour un montant de 1 932 850,95 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1037-ST, en retirant les items relatifs aux éléments architecturaux suivants :

- 3.2 charpente métallique;
- 5.3 dispositifs de retenue architecturaux;
- 5.4 parement architectural externe;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1240, au poste budgétaire 22-012-40-713, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

10-09-13 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES, AUTOMNE 2010 – APPEL D'OFFRES 1038-TP

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux de plantation d'arbres d'alignement dans les nouveaux développements ainsi qu'à la plantation d'arbres de remplacement dans les secteurs existants;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet pour la mise à niveau du programme annuel de plantation d'arbres (projet 2010-628);

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 9 septembre 2010, trois entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, Services techniques, division Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Tourbe SR inc. », 221, de Bretagne, Boucherville (Québec) J4B 5E4, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la plantation d'arbres, automne 2010, pour un montant de 80 982,17 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1038-TP;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du surplus libre et que la dépense soit imputée au poste budgétaire 22-906-28-718.

10-09-14 MANDAT LABORATOIRE – INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX – RÉFECTION DE L’AVENUE D’ANJOU

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Candiac a octroyé un contrat pour la réalisation des travaux de réfection de l’avenue d’Anjou;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de mandater un laboratoire de sols pour effectuer l’ingénierie des matériaux;

CONSIDÉRANT la proposition de services préparée à cet effet par la firme « Groupe Qualitas inc. » datée du 8 septembre 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « Groupe Qualitas inc. », pour effectuer l’ingénierie des matériaux pour un montant de 14 091 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans la proposition de services du 8 septembre 2010;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du règlement d’emprunt 1248, conditionnellement à l’approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire, au poste budgétaire 22-012-48-411, honoraires professionnels.

10-09-15 MANDAT LABORATOIRE – INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX – TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE SUR LA PLACE JASON

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Candiac a octroyé un contrat pour la réalisation des travaux de réfection de chaussée sur la place Jason;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de mandater un laboratoire de sols pour effectuer l’ingénierie des matériaux;

CONSIDÉRANT la proposition de services préparée à cet effet par la firme « Groupe Qualitas inc. » datée du 9 septembre 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « Groupe Qualitas inc. », pour effectuer l’ingénierie des matériaux pour un montant de 10 540 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans la proposition de services du 9 septembre 2010;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1248, conditionnellement à l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au poste budgétaire 22-012-48-411, honoraires professionnels.

10-09-16 MANDAT INGÉNIEURS-CONSEILS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX – OUVRAGES DE TRAVERSE DU FOSSÉ DE CANDIAC

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé, pour l'année 2010, le projet de développement résidentiel « Les Provençales » (projet 2010-626);

CONSIDÉRANT QUE le conseil a octroyé le contrat pour le prolongement de la rue de Douvaine, traverse du fossé de Candiac à la compagnie « Construction Benvas inc. » à la séance du 21 juin 2010 et qu'il y a lieu de mandater une firme de génie-conseil pour effectuer la surveillance des travaux prévus au contrat;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels préparée à cet effet par la firme « SNC-Lavalin inc. » datée du 19 juillet 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « SNC-Lavalin inc. », pour effectuer la surveillance des travaux d'infrastructures municipales pour les ouvrages de la traverse du fossé de Candiac, pour un montant de 22 002,10 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services professionnels du 19 juillet 2010;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1247, conditionnellement à l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au poste budgétaire 22-012-47-411, honoraires professionnels.

10-09-17 RATIFICATION D'ENTENTE – HYDRO-QUÉBEC – IMPLANTATION D'UN RÉSEAU SOUTERRAIN POUR LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ – DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL « LES PROVENÇALES »

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un réseau électrique souterrain pour le projet de développement résidentiel « Les Provençales »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville agit dans ce projet à titre de maître d'ouvrage;

CONSIDÉRANT QU'une entente de contribution doit être ratifiée entre la Ville et Hydro-Québec pour réaliser les travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte de verser à Hydro-Québec, les coûts de contribution pour l'implantation d'un réseau électrique souterrain pour le projet de développement résidentiel « Les Provençales », pour un montant approximatif de 166 416 \$, plus toutes taxes applicables;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1253, conditionnellement à l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au poste budgétaire 22-012-53-717, utilités publiques;

QUE le directeur des Services techniques, monsieur Réjean Vigneault, ing., soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents à intervenir avec Hydro-Québec.

10-09-18 OCTROI DE CONTRAT – ACHAT DÉCORATIONS DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé l'achat de décorations de Noël (projet 2008-572);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par soumission sur invitation pour cet achat;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a soumis un prix;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, Services techniques, division Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à l'entreprise « Leblanc », 1733 rue Lépine, Joliette, le contrat pour l'achat de décorations de Noël, pour un montant de 16 000 \$, toutes taxes incluses;

QUE les deniers requis au paiement cette dépense soient puisés à même les recettes du fonds général et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-905-72-783.

10-09-19 OCTROI DE CONTRAT – ACHAT DÉCORATIONS DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé l'achat de décorations de Noël (projet 2008-572);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par demande de prix;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, Services techniques, division Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à l'entreprise « Super Décoration inc. », 75 Dominique, L'Assomption, Québec, le contrat pour l'achat de décorations de Noël, pour un montant total de 10 000 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées dans la demande de prix;

QUE les deniers requis au paiement cette dépense soient puisés à même les recettes du fonds général et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-905-72-783.

10-09-20 NOMINATION COL BLEU RÉGULIER – *HOMME À TOUT FAIRE*, SERVICES TECHNIQUES, DIVISION TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste d'*homme à tout faire*, Services techniques, division Travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE ce poste a fait l'objet d'un affichage interne conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Normand Dallaire a posé sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dallaire est actuellement employé col bleu régulier à la Ville de Candiac depuis le 19 février 2008, à titre d'homme à tout faire, classe 2;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, Services techniques, division Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac nomme monsieur Normand Dallaire, au poste d'*homme à tout faire*, col bleu régulier, Services techniques, division Travaux publics, à compter

du 20 septembre 2010, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

QUE monsieur Dallaire soit soumis à une période d'essai de 60 jours de travail;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Dallaire soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-01-111.

10-09-21 NOMINATION COL BLEU RÉGULIER – EMPLOYÉ RÉSEAU, SERVICES TECHNIQUES, DIVISION TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste d'*employé réseau*, Services techniques, division Travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE ce poste a fait l'objet d'un affichage interne conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Robert Boyer a posé sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Boyer est actuellement employé au poste de chef mécanicien, col bleu régulier et travaille pour la Ville de Candiac depuis le 17 juin 1976;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, Services techniques, division Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac nomme monsieur Robert Boyer, au poste d'*employé réseau*, col bleu régulier, Services techniques, division Travaux publics, à compter du 20 septembre 2010, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

QUE monsieur Boyer soit soumis à une période d'essai de 60 jours de travail;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Boyer soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-01-111.

10-09-22 APPROBATION – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 7 SEPTEMBRE 2010

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, de modification, d'agrandissement et d'affichage déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatifs à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 7 septembre 2010 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresses et constructions projetées
CCU-2010-09-02	I04-412	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment industriel (condos industriels) sis au 112 à 122, rue Paul-Gauguin sur le lot 4 218 937

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresses et constructions projetées
CCU-2010-09-07	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 18, rue de Douvaine sur le lot 3 707 089

PERMIS DE MODIFICATION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et modification projetée
CCU-2010-09-04	H02-221	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification du revêtement extérieur d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 269, boulevard Champlain sur le lot 2 092 491

PERMIS D'AGRANDISSEMENT		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et agrandissement projeté
CCU-2010-09-10	H06-612	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (bi-génération) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 65, boulevard Jean-Leman sur le lot 2 095 933

PERMIS D'AFFICHAGE		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et enseigne projetée
CCU-2010-09-01	C03-312	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant une enseigne attachée (Notaire Veilleux) pour un bâtiment de type commercial sis au 9, boulevard Montcalm Nord sur le lot 2 094 087

**10-09-23 EMBAUCHE EMPLOYÉS AUXILIAIRES – SURVEILLANT
D'ACTIVITÉS, SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche de surveillants pour les activités sportives et culturelles dans le cadre des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE chacune des candidates sélectionnées a été rencontrée en entrevue;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes travaillent de façon occasionnelle à la Ville de Candiac;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche, pour la période du 25 septembre 2010 au 1^{er} mai 2011, des personnes dont les noms apparaissent ci-dessous au poste de *surveillant d'activités*, Service des loisirs, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service;

- Édith Plamondon
- Alexandra Chilvers
- Vanessa Paiement

QUE ces employées soient rémunérées selon le taux horaire prévu à la grille salariale 2010 des employés auxiliaires adoptée par la résolution 10-01-30;

QUE les deniers requis au paiement des salaires de ces employés soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-53-116.

**10-09-24 EMBAUCHE EMPLOYÉS AUXILIAIRES – PRÉPOSÉ AU PATINAGE
LIBRE, SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire mettre à la disposition de ses citoyens des heures de patinage libre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher des préposés au patinage libre;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denys Patenaude, directeur, Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche, pour la période d'août 2010 à avril 2011, des personnes dont les noms apparaissent ci-dessous, au poste de *préposé au patinage libre*, Service des loisirs, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service;

- David Beaulieu
- Philippe Arbour
- Félix Patenaude-Raymond
- Virginie Langevin
- Jérémie Maître

QUE ces employés soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale 2010 des employés auxiliaires adoptée par la résolution 10-01-30;

QUE les deniers requis au paiement des salaires de ces employés soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-33-117.

10-09-25 EMBAUCHE – PROFESSEURS ET ANIMATEURS, SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche de professeurs et animateurs pour les activités sportives et culturelles dans le cadre des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE chacun des candidats sélectionnés a été rencontré en entrevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche des personnes mentionnées ci-dessous au Service des loisirs, selon ce qui suit :

Nom	Titre	Poste budgétaire	Taux horaire	Période	
				du :	au :
Arbour, Philippe	animateur hockey cosom	02-701-53-116	15,00 \$	2010-09-27	2011-05-01
Bérard, Josée	professeur conditionnement	02-701-53-116	41,00 \$	2010-09-27	2011-07-01
Brais, Annie-Kim	animatrice danse	02-702-90-116	20,00 \$	2010-09-25	2011-06-01
Catellier, Annie	animatrice conditionnement	02-701-53-116	30,00 \$	2010-09-27	2011-07-01
Champagne, Mylène	professeur cheerleading	02-701-53-116	30,00 \$	2010-09-25	2011-05-01
Chilvers, Alexandra	animatrice hockey cosom	02-701-53-116	15,00 \$	2010-09-27	2011-05-01
Deslauriers, Carole	professeur yoga	02-701-53-116	53,00 \$	2010-09-27	2011-05-01
Gagnon Nahas, Ariane	professeur - camp spécialisé art	02-701-59-447	21,43 \$	2010-08-23	2010-08-27
Gélinas, Carole	professeur gardiens avertis	02-702-90-116	25,00 \$	2010-09-25	2011-05-01

Nom	Titre	Poste budgétaire	Taux horaire	Période	
				du :	au :
Grondin, Suzanne	professeur théâtre et improvisation	02-702-90-116	26,00 \$	2010-09-25	2011-05-01
Guertin, Louise	professeur arts visuels	02-702-90-116	26,00 \$	2010-09-25	2011-05-01
Hall, Pauline	professeur jazzercise	02-701-53-447	30,00 \$	2010-09-25	2011-05-01
Lacas, Katherine	animatrice apprentis-bricolos	02-702-90-116	15,00 \$	2010-09-25	2011-05-01
Lafond, Richard	animateur karaté	02-701-53-116	20,00 \$	2010-09-25	2011-05-01
Larocque, Guillaume	professeur karaté	02-701-53-116	25,00 \$	2010-09-25	2011-05-01
Lau Tum Sun, Kevin	animateur karaté	02-701-53-116	20,00 \$	2010-09-25	2011-05-01
Leclerc, Maxime	animateur karaté	02-701-53-116	20,00 \$	2010-09-25	2011-05-01
Leitner, Rebekah	animatrice danse	02-702-90-116	20,00 \$	2010-09-25	2011-06-01
Massé, Kareen	animatrice conditionnement	02-701-53-116	30,00 \$	2010-09-25	2011-05-01
Murray Desrosiers, Julie	animatrice danse	02-702-90-116	20,00 \$	2010-09-25	2011-06-01
Murray Desrosiers, Sandra	animatrice camp spécialisé danse	02-701-59-447	25,00 \$	2010-08-23	2010-08-27
Païement, Vanessa	animatrice hockey cosom	02-701-53-116	15,00 \$	2010-09-27	2011-05-01
Payant, Pierre	animateur karaté	02-701-53-116	20,00 \$	2010-09-25	2011-05-01
Pincince, Stéphanie	animatrice bricolos	02-702-90-116	17,00 \$	2010-09-25	2011-05-01
Plamondon, Édith	animatrice moussaillons	02-702-90-116	15,00 \$	2010-09-25	2011-05-01
Plamondon, Édith	animatrice hockey cosom	02-701-53-116	15,00 \$	2010-09-27	2011-05-01
Quiblat, Stephen	animateur karaté	02-701-53-116	20,00 \$	2010-09-25	2011-05-01
Richard, Michael	animateur karaté	02-701-53-116	20,00 \$	2010-09-25	2011-05-01
Rochon, Mélanie	animateur karaté	02-701-53-116	20,00 \$	2010-09-25	2011-05-01
Rochon, Mélanie	professeur karaté	02-701-53-116	25,00 \$	2010-09-25	2011-05-01
Sansoucy, Mélanie	professeur danse	02-702-90-116	31,00 \$	2010-09-25	2011-06-01
Théorêt, François	professeur karaté	02-701-53-116	25,00 \$	2010-09-25	2011-05-01
Théorêt, Normand	instructeur karaté	02-701-53-116	36,00 \$	2010-09-25	2011-05-01
Théroux, Sylvie	professeur conditionnement	02-701-53-116	41,00 \$	2010-09-25	2011-07-01
Théroux, Sylvie	professeur danse	02-702-90-116	32,00 \$	2010-09-25	2011-06-01
Thibert, Jolène	animatrice apprentis-bricolos	02-702-90-116	15,00 \$	2010-09-25	2011-05-01
Vaillancourt, Ariane	animatrice moussaillons	02-702-90-116	15,00 \$	2010-09-25	2011-05-01
Vocino, Sharon	professeur baladi	02-702-90-116	27,00 \$	2010-09-25	2011-05-01

QUE les deniers requis au paiement du salaire des professeurs soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire concerné.

10-09-26 EMBAUCHE COLS BLANCS ÉTUDIANTS – PRÉPOSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE, SERVICE DES LOISIRS, DIVISION BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiants afin de combler l'horaire de soir et de fin de semaine et pour remplacer les employés réguliers absents pour congés personnels, vacances et autres absences;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'admissibilité ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE ces étudiantes ont déjà travaillé à la Bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche des personnes mentionnées ci-dessous au poste de *préposé à la bibliothèque*, classe « AB », col blanc étudiant, Service des loisirs, division Bibliothèque, pour la période de septembre 2010 à juin 2011 selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

- Katherine L'Abbée Lacas
- Jade L'Espérance
- Catherine Rousselle
- Laura Suzanne Soares

QUE les deniers requis au paiement des salaires soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-702-30-117.

**10-09-27 EMBAUCHE COL BLANC ÉTUDIANT – PRÉPOSÉ À LA
BIBLIOTHÈQUE, SERVICE DES LOISIRS, DIVISION BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiants afin de combler l'horaire de soir et de fin de semaine et pour remplacer les employés réguliers absents pour congés personnels, vacances et autres absences;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'admissibilité ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE cette étudiante a déjà travaillé à la Bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche de madame Maxime Leggett-Tremblay au poste de préposé à la bibliothèque, classe « AB », col blanc étudiant, Service des loisirs, division Bibliothèque, pour la période de septembre à décembre 2010, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE les deniers requis au paiement des salaires soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-702-30-117.

10-09-28 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1253 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 910 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CANALISATIONS SOUTERRAINES POUR LES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL « LES PROVENÇALES »

Monsieur le conseiller Charles-André Fortier donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 1253 décrétant un emprunt de 910 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le développement résidentiel « Les Provençales »;

De plus, monsieur le conseiller Fortier demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

10-09-29 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1255 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE H05-565 POUR CRÉER LES NOUVELLES ZONES H05-566, H05-567 ET H05-568 ET AJOUTER UNE GRILLE DES USAGES ET NORMES APPLICABLE À CHACUNE DES NOUVELLES ZONES

Monsieur le conseiller Charles-André Fortier donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du projet de règlement 1255 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zones H05-566, H05-567 et H05-568 et ajouter une grille des usages et normes applicable à chacune des nouvelles zones;

De plus, monsieur le conseiller Fortier demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

10-09-30 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DES PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT TENUES LE 30 AOÛT 2010 – RÈGLEMENT 1161 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX REQUIS POUR LE PROLONGEMENT DE L'AVENUE LIBERTÉ, PHASE III

Suite à la tenue du registre, le 30 août 2010, et conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums*, le conseil de la Ville de Candiac prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat d'enregistrement du règlement 1161 décrétant un emprunt de 1 500 000 \$ pour l'exécution des travaux requis pour le prolongement de l'avenue Liberté, phase III.

10-09-31 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DES PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT TENUES LE 13 SEPTEMBRE 2010 – RÈGLEMENT 1248 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 220 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE D'ANJOU ET LA RÉFECTION DE CHAUSSÉE DE PLACE JASON

Suite à la tenue du registre, le 13 septembre 2010, et conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums*, le conseil de la Ville de Candiac prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat d'enregistrement du règlement 1248 décrétant un emprunt de 1 220 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection de l'avenue d'Anjou et la réfection de chaussée de place Jason.

10-09-32 EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1247 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 475 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DE LA RUE DE DOUVAINE

CONSIDÉRANT QUE le règlement 1247 décrétant un emprunt de 2 475 000 \$ pour l'exécution des travaux de construction du prolongement des infrastructures municipales de la rue de Douvaine, a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 27 août 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la trésorière soit autorisée à contracter un emprunt temporaire de 2 475 000 \$ au moyen de billets remboursables à demande ou par acceptation bancaire, pour et au nom de la Ville de Candiac, à la Banque Royale du Canada, succursale de Candiac;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la trésorière, madame Sylvie Landry, ou en cas d'incapacité d'agir la trésorière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires à cet effet.

10-09-33 AIDE FINANCIÈRE – COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE SAINT-MARC DE CANDIAC, PAROISSE « LA NATIVITÉ DE LA SAINTE-VIERGE » – CÉLÉBRATION DES ANNIVERSAIRES DE MARIAGE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de la Communauté chrétienne Saint-Marc de Candiac, paroisse « La Nativité de la Sainte-Vierge », en date du 23 août 2010, afin d'aider à

la tenue d'une célébration des anniversaires de mariage, qui aura lieu le dimanche 3 octobre prochain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde à la Communauté chrétienne Saint-Marc de Candiac, paroisse « La Nativité de la Sainte-Vierge » une aide financière pour un montant de 400 \$ dans le cadre de la célébration des anniversaires de mariage;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents
à la période de questions.**

* * *

Six (6) personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

10-09-34 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 19 h 25.

ANDRÉ J. CÔTÉ
Maire

CAROLE LEMAIRE
Greffière